

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 9 AVRIL 2019 À 18 HEURES 30**

N° DEL2019\_052 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGD

#### **L'an deux mille dix neuf, le neuf avril**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 9 avril 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Christian CHAMAYOU

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

**Membres présents non votants** :

Madame Agnès BRU, messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

**Membres excusés** : Mesdames, messieurs,

Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS), Laurence PUJOL (pouvoir à Louis BARRET)

**Votants : 41**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 AVRIL 2019**

**N° DEL2019\_052 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGD**

Pilote : Réseau des médiathèques

**Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,**

Dans le cadre du Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social voté par l'Agglomération en octobre 2018, il est prévu la modernisation et l'adaptation des mobiliers mis à disposition du public.

La majeure partie des mobiliers des 4 médiathèques date de l'origine des établissements : 2001 pour Amalric, 1998 pour Lescure, 1995 pour St Juéry, 1985 pour Cantepau. Parmi ce mobilier, beaucoup sont dans un état d'usure important, ou sont obsolètes.

A Amalric, certains mobiliers ou appareils, datant de l'origine de la médiathèque, sont hors d'usage et ne peuvent plus être réparés.

Les réflexions menées depuis 2016 dans le cadre du Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social (PSCES) ont mis en évidence la nécessité, à la fois pour améliorer l'accueil des usagers, et pour attirer d'avantage vers le livre et la lecture, de changer progressivement une partie du mobilier d'origine.

Les médiathèques du Grand Albigeois ont établi un programme de renouvellement d'une partie du mobilier pour la période 2019-2022.

Le coût de la première phase du projet (incluant le portique et le compteur de passage renouvelés en 2018) s'élève à 57 717 €. Les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2019

L'Etat peut aider, financièrement, les collectivités territoriales dans ces changements de mobilier, au titre de la DGD sur le volet "Mobilier", à une hauteur comprise entre 20 % et 50 %.

Il est proposé d'approuver le projet et le coût d'acquisition de mobilier pour les médiathèques, et de solliciter la subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD.

**Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 mars 2019,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

Envoyé en préfecture le 12/04/2019

Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le 12/04/2019

 SLO

ID : 081-248100737-20190409-DEL2019\_052-DE

**APPROUVE** la demande de subvention à l'Etat (DRAC) au titre de la DGD à hauteur de 50 % soit 28 858,50 €.

Pour extrait conforme,  
Fait le 9 avril 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL